

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 10

Artikel: Vers une doctrine d'engagement des formations mécanisées dans l'armée 95
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERSCHLOSSEN EMDDOK
MF 437 1247A

Vers une doctrine d'engagement des formations mécanisées dans l'armée 95

Par le colonel Hervé de Weck

Dans des opérations défensives, des formations statiques et du feu, bien que celui-ci reste un facteur essentiel, ne permettent pas de dominer les terrains-clés ou de repousser un adversaire moderne. Impossible de reprendre l'initiative sans recourir au binôme «feu et mouvement». A l'échelon opératif (armée et corps d'armée), comme à l'échelon tactique, les formations de chars constituent le seul moyen d'emporter la décision.

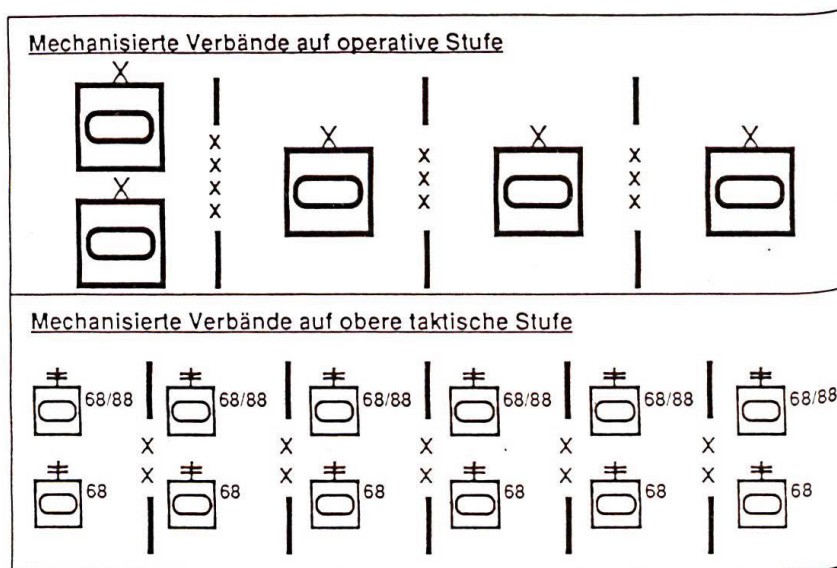
D'une part, la réforme «Armée 95» implique une diminution des effectifs, par conséquent des dispositifs présentant de vastes secteurs vides de troupes. D'autre part, les performances de quelque 360 *Leopard 2* permettent une révision d'une doctrine d'engagement remontant à l'époque des *Centurion* et du début des *Char 61*¹.

Depuis les années 1960, le dispositif d'armée, orienté - Pacte de Varsovie oblige - vers le nord-est, sert à user l'adversaire par un échelonnement en profondeur, à le détruire dans des secteurs prédéterminés par des ripostes mécanisées engageant au maxi-

mum un régiment de chars. Depuis leur secteur d'attente jusqu'à la ligne de départ, les formations blindées, qu'elles appartiennent à une division de campagne ou à une division mécanisée, effectuent une marche d'approche de faible importance (10-30 kilomètres). Les troupes mécanisées planifient dans le détail le combat avec les forces ennemies. Celui-ci

est censé se dérouler dans un secteur encore partiellement tenu par notre infanterie qui, dans la mesure de ses moyens, crée des conditions favorables au succès de l'opération.

Une telle doctrine laisse forcément l'initiative à l'adversaire et notre conduite opérative se trouve réduite à la portion congrue.



	Anzahl		Anzahl Panzer			TOTAL
	Bat	Pz Kp	Korps-Mat	Reserve	%	
Pz 68	6	18	186	9	5	195
Pz 68 / 88	6	18	186	9	5	195
Pz 87 Leo (Mech Bat)	10 5	30 5	370	10	3	380
TOTAL	27	71	742	28	4	770

¹ Le Char 61, dont les chenilles n'étaient pas garnies de caoutchouc et la tourelle n'était pas stabilisée, avait des performances bien inférieures au Char 68. Il a été retiré au début des années 1990.

1. Les bataillons de chars des divisions de campagne

Impossible d'envisager une nouvelle doctrine d'engagement de nos formations mécanisées sans une augmentation de la valeur combative du *Char 68*, le système d'arme équipant les bataillons de chars des divisions de campagne. 195

d'entre eux (soit la moitié du parc) ont reçu, entre autres, un nouvel appareil de conduite du tir qui améliore grandement la précision et la rapidité de leur tir; 386 chars de grenadiers et chars de commandement font l'objet d'un programme «Retrofit».

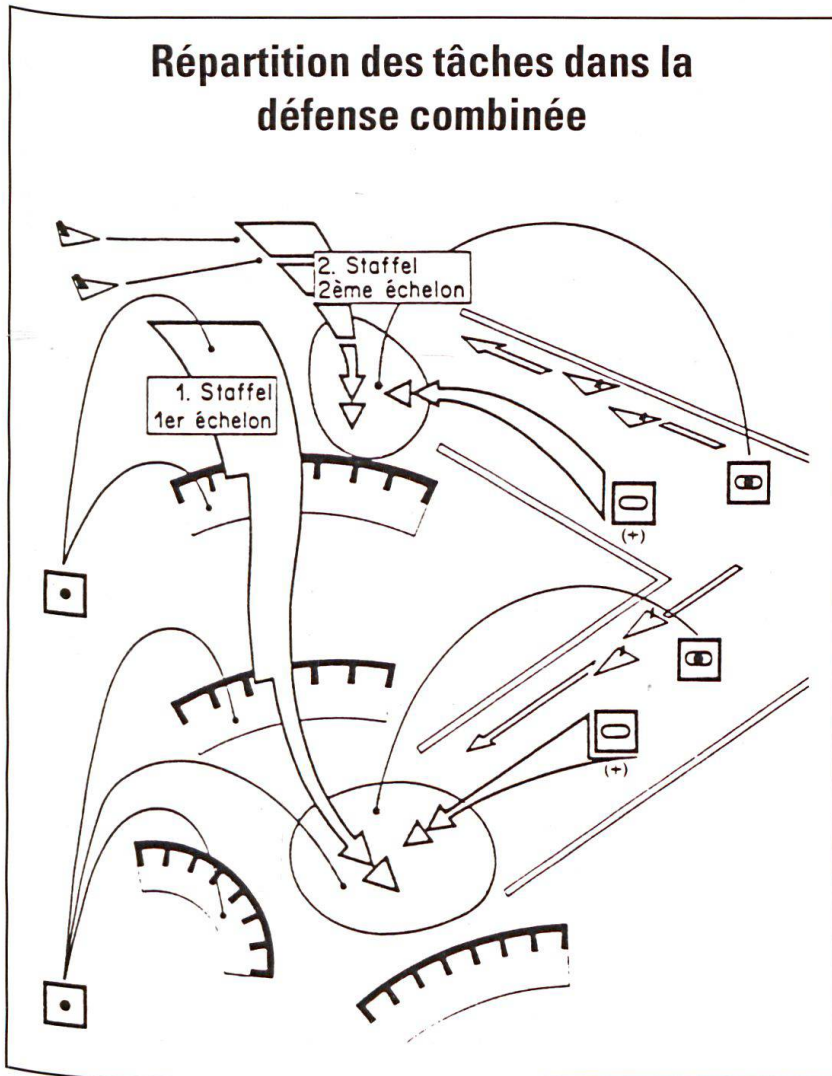
Tous les bataillons de chars des divisions de campagne alignent 3 compa-

gnies de 10 *Char 68* (sections de 3 chars), 1 compagnie de grenadiers de chars dotée de 13 *M 113*, 1 compagnie de lance-mines de chars (6 tubes de 12 cm), 1 compagnie de service et des moyens de conduite.

Pour être en mesure de mener un combat mobile et agressif dans l'esprit de la défense dynamique² d'un secteur, en d'autres termes de la défense combinée, les divisions de campagne disposent de deux bataillons de chars. Chacun d'eux, comme par le passé, lance des ripostes, la distance entre son secteur d'attente et l'objectif se situant entre 15 et 20 kilomètres. En principe, les moyens engagés dans de telles actions ne dépassent pas le bataillon renforcé. Les secteurs de riposte se définissent en fonction de l'idée de manœuvre du commandant de division, avec le souci d'optimiser l'efficacité des armes d'appui des formations d'infanterie, qui tiennent un dispositif défensif, et celles subordonnées aux bataillons de chars.

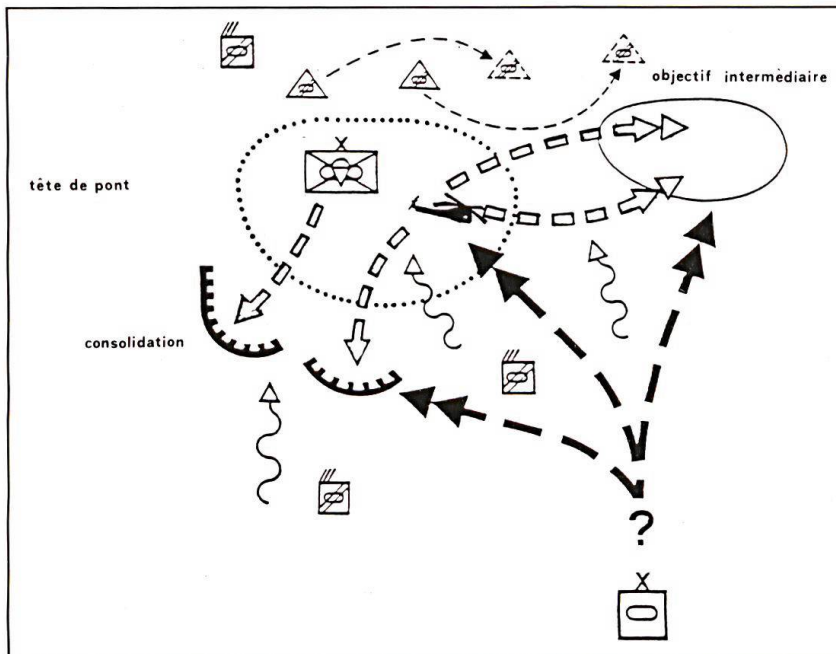
La mission primaire des deux bataillons de chars consiste à détruire un ennemi mécanisé qui a pénétré dans le dispositif de défense de la division ou des troupes aéroportées qui mettent en cause la mission de combat de la division.

L'engagement d'un de ces corps de troupes comme



Répartition des tâches entre l'artillerie et les deux bataillons de chars dans la défense combinée menée par les divisions de campagne.

²Pour faciliter la compréhension du lecteur, nous ne recourons pas systématiquement à la terminologie utilisée dans les documents traitant de l'armée 95, lui préférant celle plus familière de la Conduite des troupes 82.



Engagement de l'exploration et des formations de combat de la brigade blindée contre une action de la troisième dimension.

corps ou au commandant en chef. Ses combats, elle les mène devant ou derrière les dispositifs de l'infanterie. Vu leur étendue, ces «zones opératives de mouvement» ne comprennent pas seulement des terrains favorables aux chars.

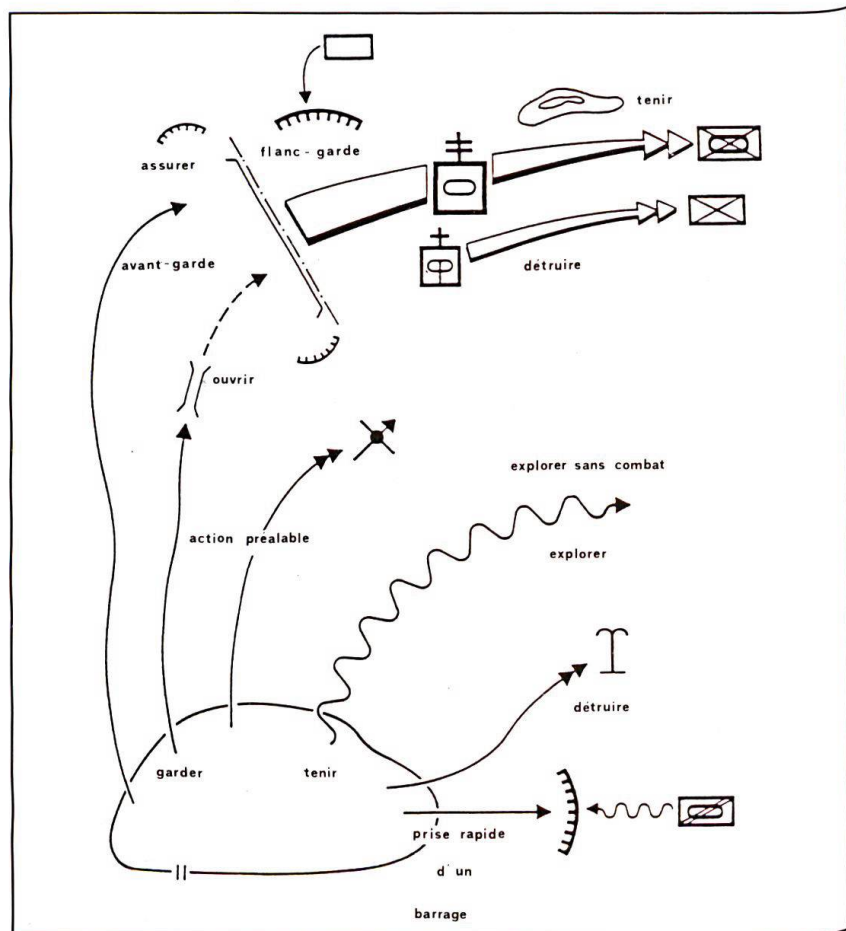
2.1. Quelques principes

Dans la phase de planification, seule une intention basée sur la doctrine de l'adversaire est retenue ou, dans la plupart des cas, des secteurs possibles d'interventions. Une planification détaillée, contrairement à la riposte définie dans la

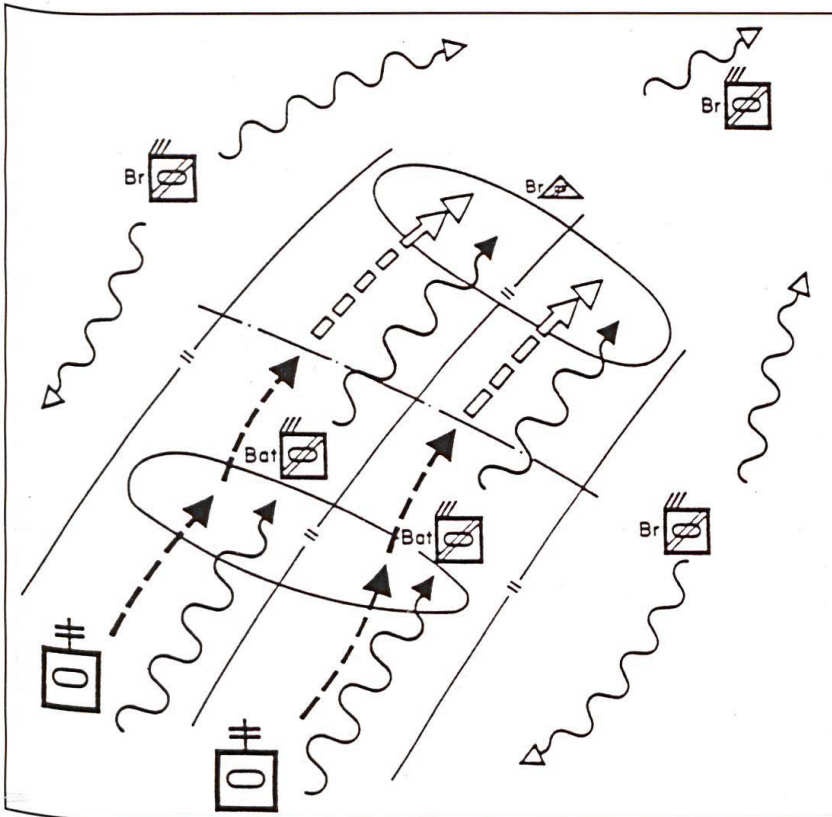
formation d'appui des régiments d'infanterie, dans le cadre d'une défense anti-char mobile ou d'une attaque en terrain mixte, est laissée à la libre appréciation du commandant de division.

2. Engagement de la brigade blindée

La brigade blindée, chargée d'agir dans des «zones opératives de mouvement» vides de troupes, apparaît comme la grande nouveauté de l'Armée 95, car elle sert à anéantir les formations mécanisées ennemies chargées de missions décisives, qui auraient pénétré dans le dispositif du corps d'armée ou dans des terrains-clés pour la conduite au niveau de l'armée. Elle agit au niveau opératif, puisqu'elle sert de «fer de lance» au commandant de



Engagements possibles de la brigade blindée.



Répartition des tâches entre les éléments d'exploration des bataillons (de chars et mécanisé) et les sections de la compagnie d'exploration mécanisée de la brigade.

Conduite des troupes 82, s'avère impossible, les «zones opératives de mouvement» étant par définition vides de troupes combattantes. Le traditionnel rapport de coordination entre «jaunes», «verts» et «rouges» n'a donc plus de raison d'être, mais l'état-major de la brigade prend contact avec les formations qui se trouvent sur ses axes d'approche.

Vu les performances des *Léopard-2* dans le combat de «duel» contre les chars adverses, le moment du déclenchement d'une telle opération pose peu de problèmes, sauf lorsqu'il s'agit d'intervenir contre une action ennemie de la troisième

me dimension. La décision se fonde sur la doctrine de l'adversaire, ce qui met en évidence l'importance vitale des renseignements fournis par notre exploration.

Après avoir effectué des mouvements pouvant atteindre 100 km et s'être brièvement réorganisée dans une base de départ, la brigade blindée mène ses opérations (attaque, contre-attaque) avec tous ses moyens engagés en bloc. Il s'agit de combats de rencontre au sens véritable du terme, qui ne sont pas planifiés dans le détail.

Demander à une brigade blindée de dominer un secteur apparaît peu judicieux,

parce qu'une telle décision compromet la mission primaire de cette grande unité: l'engagement mobile hors du secteur d'attente dans la «zone opérative de mouvement». En revanche, elle devra tenir l'objectif atteint dans sa contre-attaque jusqu'à ce qu'elle soit relevée.

La brigade blindée coiffe 2 bataillons de chars, 1 bataillon mécanisé, 1 groupe d'artillerie blindée, 1 groupe de DCA légère et 1 bataillon du génie, soit 73 *Léopard 2* et près de 65 chars de grenadiers. Vu la mobilité et les performances de tir du *Léopard 2*, les sections de chars comprennent 3 chars comme celles des bataillons subordonnés aux divisions de campagne.

Le bataillon de chars constitue le fer de lance de la brigade; il mène le combat en bloc et écrase les forces blindées qui pourraient permettre à l'ennemi d'emporter la décision. Le bataillon mécanisé, capable de progresser en terrain difficile, s'empare et tient des positions, créant les conditions de la manœuvre des chars. Il est également engagé en bloc. On ne dissocie pas la compagnie de grenadiers, puisqu'elle est la plus petite formation à engager une puissance de feu et de choc suffisante. Les compagnies de chars et de grenadiers de chars se déplacent et combattent en principe dans leur articulation organique. Le système du «panachage», réglementaire dans les anciens

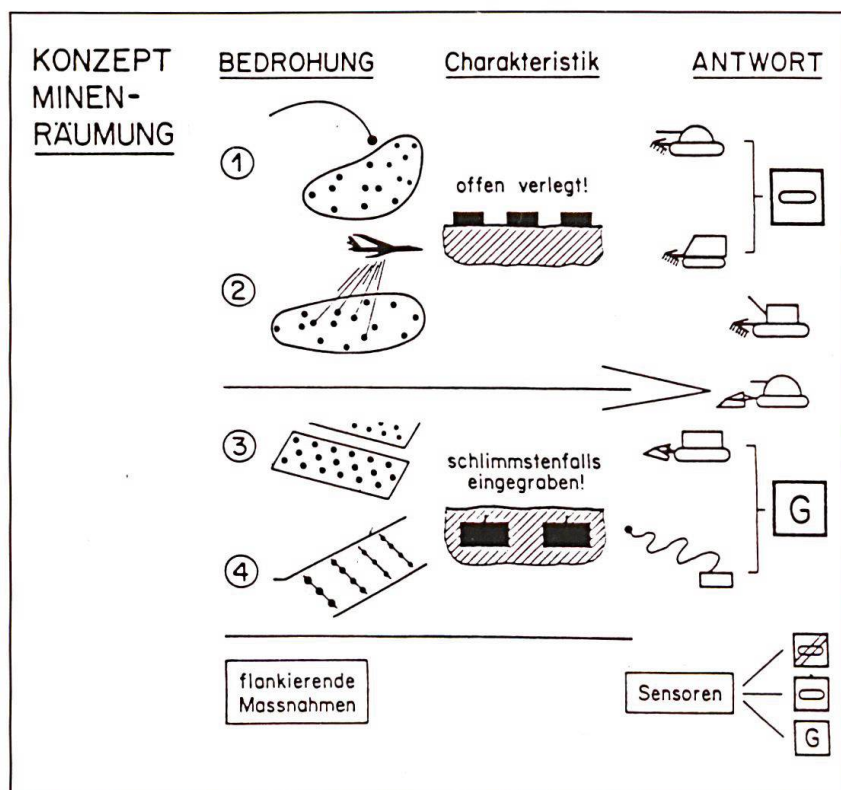
régiments de chars, n'existe plus.

Pour que la brigade blindée emporte la décision, l'artillerie qui lui est attribuée doit pouvoir intervenir dans la profondeur du dispositif ennemi.

Des feux opératifs dans la profondeur du dispositif nécessitent l'acquisition de lance-fusées multiples. Pour la phase décisive du combat, il faudrait qu'elle dispose de l'appui de feu d'un deuxième groupe d'obusiers blindés. Si l'on en croit des normes américaines, chaque bataillon de la brigade blindée devrait pouvoir compter au combat sur l'appui de cinq unités de feu.

2.2. L'exploration

Des opérations dans les «zones opératives de mouvement» postulent une intégration des organes de conduite et de l'exploration. La compagnie d'exploration du corps d'armée, de la brigade blindée, les commandants de tir de l'artillerie recherchent les renseignements-clés concernant les dispositifs, les mouvements et les réserves de l'adversaire, nos troupes, le milieu. Il s'agit de repérer des d'objectifs toujours mobiles et fugaces. Ces renseignements sont obtenus par de l'exploration sans combat. Des éléments des formations de chars et de grenadiers de chars peuvent également participer à cette recherche.



Les possibilités modernes de minage et les moyens de déminage qui devraient équiper la brigade blindée.

Missions principales de l'exploration

- exploration sans combat;
- surveillance de secteur
- reportage de combat (couverture en temps réel d'une action déterminante);
- reconnaissances (renseignements sur le milieu);
- liaison avec les troupes voisines.

Besoins particuliers en renseignement de la brigade blindée

- Manœuvre des formations ennemies en cas d'action de la troisième dimension.
- Evolution de la situation
 - dans les fuseaux d'approche et dans la base de départ;
 - dans le secteur d'engagement, avant et pendant le combat;
 - sur les arrières, dans les fuseaux de mouvement de l'adversaire et sur ses flancs.
- Comportement de l'adversaire lorsque la brigade blindée a atteint ses objectifs, préparation d'une contre-attaque.
- Maintien du contact avec un adversaire qui se replie.
- Situation AC dans la zone d'intérêt de la brigade.

Les compagnies d'exploration du corps d'armée et des divisions de campagne se concentrent sur la recherche de renseignements nécessaires au déclenchement des décisions réservées des commandants de ces grandes unités. Les résultats obtenus intéressent naturellement la brigade blindée et les bataillons de chars de riposte, mais ils ne suffisent pas forcément à assurer leur conduite, car les données obtenues doivent être adaptées à l'échelon concerné et à ses besoins particuliers, ce qui justifie une compagnie d'exploration mécanisée à la brigade blindée et une section d'exploration à chacun de ses bataillons.

Dans l'immense secteur qu'un corps d'armée pourrait se voir confier, les moyens d'exploration semblent a priori dérisoires. Il ne faudrait pas oublier qu'il dispose de moyens pour l'exploration radio, de crédits de reconnaissances aériennes et, à moyen terme, si tout se déroule comme prévu, de deux unités de drones organiquement subordonnées, ce qui permettrait d'engager simultanément deux appareils, c'est-à-dire de couvrir d'importantes zones opératives de mouvement, ainsi que l'avant-terrain.



Un Léopard 2 équipé d'un dispositif de déminage (Photo TM).

3. Des acquisitions encore nécessaires

Le rejet, le 6 juin dernier, de l'initiative qui condamnait à mort notre aviation militaire permet d'affiner la nouvelle doctrine d'engagement des troupes mécanisées qui n'est pas encore définitive, à condition que l'acquisition des moyens indispensables ne soit pas renvoyée aux calendes grecques. Il faut un véhicule légèrement blindé pour les éléments d'exploration de la brigade blindée, à terme un nouveau char de grenadiers pour le bataillon mécanisé. En effet, le *M 113*, même amélioré, roule bien

moins vite que le *Léopard 2*! L'équipement d'un certain nombre de *Léopard 2* avec un système de déminage s'impose. En effet, l'artillerie de toutes les armées peut tirer des munitions spéciales capables d'établir des champs de mines improvisés. Des échelons mobiles de conduite nécessitent la mise à disposition de véhicules de commandement. Et surtout, la nouvelle doctrine postule un système de conduite intégrée, ce que les Anglo-Saxons appellent le C4I³.

H. W.

³ Command, Control, Communication, Computer, Intelligence.